

Mémoire du Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage (CÉRTA)

Consultation sur la création d'un institut national d'excellence en éducation

Introduction

Dans le cadre de la *Politique de la réussite éducative : Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*, publiée en juin 2017, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) s'est engagé à entreprendre des « démarches en vue de la création d'un institut national d'excellence en éducation sur la base des recommandations d'un groupe de travail mis sur pied à cet effet » (2017a, p. 55). Ce groupe de travail a été créé rapidement et a invité, le 16 octobre 2017, les organisations et la population en général à se « prononcer sur la mise sur pied, la mission, les responsabilités, la gouvernance et le fonctionnement de l'institut national d'excellence en éducation » (MEES, 2017b, n.p.).

Déjà, lors de la consultation sur le projet de politique, divers organismes dont le CÉRTA (Bélisle, Dionne, Lessard, Ntebutse, Supeno et Bourdon, 2016, p. 12) avaient signifié être défavorables à la création d'un tel institut. Si nous partageons les préoccupations du groupe de travail (Maltais, Lecavalier et Bertrand, 2017) à l'égard d'une meilleure articulation entre la recherche en éducation et les pratiques éducatives, nous sommes d'avis que le problème, qui mène le MEES et le groupe de travail à le résoudre par la création d'un institut national, aurait dû être exposé et argumenté dans le document de consultation. Une analyse des insuffisances des instances qui travaillent actuellement au transfert de connaissances en éducation et des nombreuses pratiques de collaboration entre les milieux scolaires et ceux de la recherche en éducation aurait éclairé la décision à venir. Sans ces informations, nous continuons à nous interroger sur la pertinence d'un tel institut.

Le présent mémoire est divisé en trois sections. Dans la première, nous rappelons l'importance de clarifier la portée d'un éventuel institut, puis nous partageons notre inquiétude à l'égard du discours sur les pratiques éducatives fondées sur les seuls résultats probants. Finalement, nous répondons aux questions sur la création d'un institut, prônant de miser sur les structures actuelles.

Clarifier la portée de l'institut

La politique sur la réussite éducative et le projet d'institut s'intéressent spécifiquement à la réussite à l'école dans trois réseaux (public, privé et gouvernemental) régulés par l'un des trois régimes pédagogiques découlant de la Loi sur l'Instruction publique, soit celui de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, celui de la formation générale des adultes (FGA) et celui de la formation professionnelle (FP). Un éventuel institut en éducation doit être clair sur la portée de son propos et sa capacité de composer avec la complexité de l'éducation dans les divers milieux scolaires, et ce, à tous les âges de la vie. Le document de consultation (Maltais et al., 2017) montre bien sa prise en compte de statistiques sur la fréquentation scolaire des jeunes et des adultes, mais son contenu ne nous a pas convaincus que les questions qui concernent la formation professionnelle, la formation générale des adultes, les actions menées avec les organismes communautaires, ainsi que celles de personnels professionnels non enseignants, tels les conseillères et les conseillers d'orientation, sont au cœur du propos. Par exemple, certaines analyses ne portent que sur les jeunes (ex. : p. 9, p. 15) et elles insistent sur leur diplomation ou qualification, laissant penser que celle des adultes ne demande pas un « engagement clair » (p. 15).

Discours sur les résultats probants

Le document de consultation introduit une vision de la recherche en éducation particulièrement réductrice et dépréciative de la recherche qualitative ou de la recherche descriptive. Nous vous invitons sur ce point à vous rapporter aux mémoires produits par des collègues de notre faculté et des regroupements dont certains d'entre nous sont membres (Chaire de recherche de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke sur l'engagement, l'intégration et la réussite des élèves, CRIRES, Réseau PÉRISCOPE).

Ajoutons à leur propos que la recherche en éducation des adultes, en formation professionnelle et en orientation professionnelle est relativement jeune. Va-t-on la laisser de côté parce qu'il existe très peu de résultats probants et que la production de synthèses de connaissances rencontre de très nombreux obstacles? Cette production est périlleuse compte tenu de l'hétérogénéité et de la complexité des parcours d'apprentissage des adultes, de la pluralité des pratiques éducatives les concernant, de la multiplicité des niveaux de diplômes et de certificats au secondaire dans les divers pays telle qu'on la constate dans la Classification internationale type de l'éducation (CITE 2011) (UNESCO, 2013).

Ainsi, le document de consultation met en avant une forme de recherche scientifique et laisse penser qu'il existe des réponses uniques à des réalités plurielles. Il nous fait craindre un appauvrissement de la recherche en éducation et une concentration de ressources autour de certains thèmes seulement.

Miser sur les instances actuelles

Dans le mémoire du CÉRTA sur le projet de politique éducative (Bélisle et al., 2016), nous disions être

« rassurés que le ministre mentionne l'importance de la recherche en éducation mais nous sommes défavorables à la création d'un institut d'excellence. Il existe déjà plusieurs centres ou regroupements de recherche en éducation; leurs divers efforts de concertation (par exemple dans le réseau PÉRISCOPE) et de mise en commun d'expertise permettent de développer une pluralité et une diversité d'expertise dans l'étude d'un monde particulièrement complexe » (Ibid., p. 12).

De plus, le contexte de rationalisation et de concentration du financement de la recherche au Québec, documenté par une étude réalisée pour le compte de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) (Racine St-Jacques, Poirier, Lafortune et Maltais, 2016), nous incitait à privilégier d'autres options que la création d'une nouvelle structure. Nous pensons, et pensons toujours, qu'une nouvelle structure « risque de limiter les possibilités et la vitalité de la recherche en éducation au Québec. Nous pensons en ce sens qu'une augmentation des subventions pour la recherche en éducation au Québec par la voie des organismes subventionnaires existants serait une voie prometteuse à emprunter pour soutenir la réussite éducative ». (Bélisle et al., 2016, p. 12).

Le groupe de travail demande notre avis sur deux scénarios : créer un nouvel organisme ou confier la responsabilité au Conseil supérieur de l'éducation (Maltais et al., 2017, p. 17). De plus, il se demande comment un tel organisme peut rendre « l'état des connaissances scientifiques en éducation accessible à tous les intervenants de ce milieu? » et « comment permettre à cet organisme de jouer un rôle clé dans le transfert de l'état des connaissances scientifiques et des pratiques avérées auprès de l'ensemble des acteurs du milieu (élus, personnel scolaire, parents, Ministère, commissions scolaires, etc.)? »¹ (Ibid., p. 16). Selon nous, si les objectifs centraux de ce projet

¹ Notons ici que les élèves, parmi lesquels on trouve des adultes, ne sont pas nommés explicitement comme des acteurs.

d'institut, promu par le gouvernement actuel, sont l'accès et le transfert de connaissances ainsi que la diffusion de pratiques qui ont permis d'atteindre les objectifs visés, c'est le CTREQ (Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec) qui paraît en meilleure position pour jouer ce rôle. Doter le CTREQ d'un comité scientifique pour soutenir la production et systématiser la diffusion d'états de connaissances, nous semble une avenue plus économique que la création d'un nouvel organisme. Il nous paraît important de laisser au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) son rôle-conseil au ministre de l'Éducation et d'éviter de laisser penser que son propos se limite à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire. Son rôle social est beaucoup plus large que cela.

De plus, il paraît avantageux que le gouvernement maintienne et soutienne encore plus le programme des actions concertées du Fonds de recherche Québec- Société et Culture (FRQSC), qui comporte un volet de transfert de connaissances. Nous recommandons de maintenir les subventions aux synthèses de connaissances dans ce programme du FRQSC, qui a une expertise reconnue et efficace en la matière. Ainsi, les fonds publics prévus pour la création d'un institut pourraient servir à soutenir de nouvelles synthèses de connaissances tout en misant sur les forces d'organismes qui fonctionnent déjà très bien. La collaboration actuelle entre le FRQSC et le CTREQ pourrait être affermie afin de systématiser le transfert des connaissances des projets subventionnés.

Sherbrooke, le 17 novembre 2017

Pour le CÉRТА

Rachel Bélisle, professeure titulaire, Département d'orientation professionnelle

Patricia Dionne, professeure adjointe, Département d'orientation professionnelle

Jean Gabin Ntebutse, professeur agrégé, Département de pédagogie

Marie-France Nadeau, professeure agrégée, Département d'enseignement au préscolaire et au primaire

Eddy Supeno, professeur adjoint, Département d'orientation professionnelle

Anne Lessard, professeure titulaire, Département d'études sur l'adaptation scolaire et sociale, titulaire de la Chaire de recherche de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke sur l'engagement, l'intégration et la réussite des élèves

Sylvain Bourdon, professeur titulaire, directeur du Département d'orientation professionnelle et directeur du CÉRТА



Références bibliographiques

Bélisle, R., Dionne, P., Lessard, A., Ntebutse, J.G., Supeno, E. et Bourdon, S. (2016). *Mémoire du Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage dans le cadre de la consultation du gouvernement du Québec en vue d'une Politique de la réussite éducative*. Sherbrooke : Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage (CÉRTA). Document téléaccessible à l'adresse <<http://erta.ca/fr/node/100000233>>.

Institut de statistique de l'UNESCO (2013). *Classification Internationale Type de l'Éducation CITE 2011*. Montréal : Institut de statistique de l'UNESCO. Document téléaccessible à l'adresse <<http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002208/220879f.pdf>>.

Maltais, M., Lecavalier, H. et Bertrand, D. (2017). *Document de consultation pour la création d'un institut national d'excellence en éducation*. Québec : Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur. Document téléaccessible à l'adresse <<http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/institut-national-dexcellence-en-education/>>.

Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (2017a). *Politique de la réussite éducative : Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*. Québec : Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Document téléaccessible à l'adresse <<https://securise.education.gouv.qc.ca/politique-de-la-reussite-educative/>>.

Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (2017b). *Consultations publiques sur la création d'un institut national d'excellence en éducation*. Québec : Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Document téléaccessible à l'adresse <<http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/institut-national-dexcellence-en-education/>>.

Racine St-Jacques, J., Poirier, H., Lafortune J.-M. et Maltais, M. (2016). *Le financement de la recherche universitaire au Québec : évolution et enjeux*. Montréal : Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU).